

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 05 juillet 2021

n°012

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (52) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, Y. ERGUL, E. AZIHARI, J. MARECOT, J. MELQUIOND, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, S. GUEGUEN, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, B. LAVILLE (suppléant de B. de COURREGES), Y. TARTARIN, A. GEORGES (suppléant de P. GUÉNAIRE), F. MERCHADOU, H. COLIN, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), N. TAUREAU (suppléante de S. MIGEON), T. TRIPHOSE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAUX, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (16) : JP. ABELIN donne pouvoir à A. PICHON

I. RABUSSIÉ donne pouvoir à H. COLIN

C. PÉPIN donne pouvoir à L. JUGÉ

H. MATTARD donne pouvoir à L. JUGÉ

M. LAVRARD donne pouvoir à Y. ERGUL

T. BAUDIN donne pouvoir à E. AZIHARI

P. CANTINOLLE donne pouvoir à J. MARECOT

A. MESSAOUDENE donne pouvoir à J. MELQUIOND

JM. MEUNIER donne pouvoir à F. BRAUD

E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à M.FRESNEAU

L. RABUSSIÉ donne pouvoir à C.FARINEAU

B. ROUSSENQUE donne pouvoir à H. PREHER

G. PRINCET donne pouvoir à S. RAYNAUD

F. REBY donne pouvoir à AF. BOURAT

P. AZILE donne pouvoir à O.LANDREAU

P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON

EXCUSES (13) : B. BIET, B.HENEAU, A. NOEL, P. BIGOT, F. SOURIAU, V. DESIRE, L. DUFFAULT, S. CHAPUT, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, F. SCHMITT

Nom du secrétaire de séance : yannick TARTARIN

RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE

OBJET : Tarifs 2021 du camping de Crémault à Bonneuil-Matours**

En 2001, le camping de Crémault à Bonneuil-Matours a été transféré à la communauté d'agglomération. Il est situé au bord de la Vienne, dans un cadre naturel, près d'une base de loisirs avec un accès direct à la plage.

Il propose 52 emplacements nus et 4 locations en "dur" dont 1 lodge en bois et 1 bungalow toilé, 1 bungalow bois, 1 chalet rando.

Les tarifs ont été actualisés en 2009 pour la dernière fois. L'évolution du marché et des pratiques rend aujourd'hui nécessaire l'évolution des tarifs et notamment la mise en place de tarifs de basse et haute saisons.

VU l'article 3.III.4, des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la gestion des équipements touristiques,

VU la délibération n°11 du conseil communautaire du 21 septembre 2009, portant sur l'ouverture et les tarifs du camping de Crémault,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEMAULT

Délibération du conseil communautaire

du 05 juillet 2021

n°012

page 2/3

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs du camping** de Crémault à Bonneuil-Matours comme suit, à compter de 2021,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'appliquer les tarifs ci-dessous, à partir du 7 juillet 2021,

EMPLACEMENT NU

Prestations	Unité	2021		EN 2010 Basse et haute saison
		BASSE SAISON 01/ 05 AU 30/ 06 et 01/ 09 AU 15/ 10	HAUTE SAISON 01/ 07 AU 31/ 08	
		Tarif TTC	Tarif TTC	Tarif TTC
Forfait Emplacement 2 personnes + Véhicule	par nuit	11,00 €	14,00 €	9,50 €
Randonneur (vélo + tente + 1 personne)	par nuit et par personne	6,00 €	7,00 €	/
Adulte supplémentaire	par nuit et par personne	2,50 €	3,50 €	2,10 €
- 18 ans (gratuit pour les - 6 ans)	par nuit et par personne	1,50 €	2,50 €	1,60 €
Chien	par jour	1,00 €	1,50 €	gratuit
Voiture supplémentaire	par jour	2,00 €	2,50 €	2,10 €
Branchement électrique	par nuit	3,50 €	3,50 €	3,00 €
Caution badge barrière	forfait	20,00 €	20,00 €	/
Location adaptateur	forfait / jour	2,00 €	2,00 €	2,50 €
Machine à laver	jeton	2,00 €	2,00 €	2,00 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT**Délibération du conseil communautaire**

du 05 juillet 2021

n°012

page 3/3

LOCATIONS

Prestations	BASSE SAISON			HAUTE SAISON		
	01/ 05 AU 30/ 06 et 01/ 09 AU 15/ 10		EN 2010	01/ 07 AU 31/ 08		EN 2010
	Tarif TTC par nuit	Tarif TTC Semaine (7nuits)	Tarif TTC	Tarif TTC par nuit	Tarif TTC Semaine (7nuits)	Tarif TTC
Bungalow toilé équipé pour 4/ 5 personnes avec coin cuisine et sanitaire individuel	40,00 €	240,00 €	200,00 €	45,00 €	270,00 €	250,00 €
Chalet rando 2 personnes	12,00 €			15,00 €		
Bungalow Bois équipé pour 4/ 5 personnes avec coin cuisine et sanitaire individuel	45,00 €	270,00 €		50,00 €	300,00 €	
Lodge équipé pour 4/ 5 personnes avec coin cuisine et sanitaire individuel	55,00 €	330,00 €		65,00 €	390,00 €	
Ménage	50,00 €	50,00 €		50,00 €	50,00 €	
Caution	200,00 €	200,00 €		200,00 €	200,00 €	

Suite à une erreur matérielle, remplace la délibération télétransmise le 06/07/21

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
 Pour le président et par délégation,
 La directrice des affaires
 institutionnelles et juridiques
 Céline NICOUUD

